

Du 23 Novembre au 24 Décembre 2013

VOTRE
JEU

UNE OFFRE
EXPLOSIVE !



2013

Grand
Prix du
Jouet

Jeu enfant

10€
remboursés*

*Voir modalités au dos

f DUJARDIN

bons-plans-malins.com

DUJARDIN
PARTAGEONS UN SOUVENIR

DU 23 NOVEMBRE AU 24 DECEMBRE 2013

UNE OFFRE EXPLOSIVE : 10€ REMBOURSES*

Pour bénéficier de cette offre exceptionnelle, il vous suffit :

D'ACHETER : entre le 23/11/2013 et le 24/12/2013 le jeu **BOOM BOOM BALLOON**

D'INSCRIRE : vos coordonnées complètes en majuscules sur papier libre (nom, prénom, adresse postale complète et pays).

DE JOINDRE : un relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC), le code-barres original à découper à l'intérieur de l'emballage ainsi que le ticket de caisse original entier (date, libellé et prix entourés) **ou la facture pour les achats par vente par correspondance ou internet** (date, libellé et prix entourés).

D'ENVOYER : le tout sous une enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 26/12/2013 et pour les achats par vente par correspondance ou Internet, au plus tard le 28/12/2013 (cachet de la Poste faisant foi)

BOOM BOOM BALLOON 10€ REMBOURSÉS **OPÉRATION N°4208 – 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3**

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire, sous 8 semaines environ après réception de votre demande conforme. Pour les DOM TOM, des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. Dujardin dispose de moyens informatiques destinés à gérer l'opération de l'offre de remboursement. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : HighCo et ses sous-traitants. Certains de ces destinataires sont situés en dehors de l'Union Européenne. La transmission de ces données aux destinataires situés en dehors de l'Union Européenne est destinée à la gestion de l'opération de l'ODR et éventuellement à la future prospection de Dujardin auprès de ses clients. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'adresse de l'opération.

* Remboursement limité à un jeu. Offre réservée aux particuliers. Offre non cumulable avec d'autres offres en cours et limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC) et à la France Métropolitaine (Corse incluse) et à l'ensemble des DOM TOM français. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle. Frais d'affranchissement non remboursés.

